



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

Séance du mercredi 4 décembre 2024 à 19h30,

à la salle du Conseil d'Eclépens

Présidence : Monsieur Bertrand Favre

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers (voir liste page 2)

Monsieur le Syndic Claude Dutoit, Messieurs les Municipaux Franco Cetrangolo, Etienne Morier-Genoud, Daniel Gachet et Pascal Guinnard

Huissier : Monsieur Robin Rapp

Mme Anne-Lise Amez-Droz, boursière communale, est également présente.

- 1. Opérations statutaires**
- 2. Communications de la Municipalité**
- 3. Préavis N°17/2024 - Statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de Protection civile District Morges**
- 4. Préavis municipal N°18/2024 - Budget 2025**
- 5. Communications des délégués des associations intercommunales et des membres des commissions**
- 6. Propositions individuelles**
- 7. Communications du bureau**

1. Opérations statutaires

Le Président, M. Bertrand Favre, salue les personnes présentes et ouvre la séance à 19h30.

Il procède à l'assermentation de Mme Laetitia Reymond en qualité de secrétaire pour la présente séance.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel : 30 personnes sont présentes, le quorum est atteint.

Le Président passe ensuite à la correction, en direct, par la projection sur l'écran du Procès-Verbal de la séance du 31 octobre 2024.

Après quelques modifications, il est adopté à 28 voix et une abstention.

L'ordre du Jour est adopté à l'unanimité.

2. Communications de la Municipalité

M. Etienne Morier-Genoud, Municipal, annonce que dès le 16 décembre prochain, il y aura des changements au niveau des CFF, soit des trains toutes les demi-heures depuis Eclépens, ainsi qu'une nouvelle ligne MBC 735 reliant Orny à la gare de Morges, en passant notamment par La Sarraz et Eclépens.

M. Pascal Guinnard, Municipal, indique qu'en date du 18 novembre 2024, la Municipalité a reçu de la DGMR un courrier leur indiquant que le panneau 50km/h de Cinq-Sols a été déplacé officiellement. Par ailleurs, concernant le problème d'éclairage public au Chemin de la Venoge, une entreprise spécialisée a constaté qu'il y a un défaut du matériel situé sous un trottoir et qu'il faudra l'ouvrir pour remédier à ce problème. Enfin, M. Harry Kleiner, garde forestier, prendra sa retraite le 31 juillet 2025 et une procédure de recrutement sera prochainement mise en place.

M. Daniel Gachet, Municipal, précise, suite à une question d'un conseiller lors d'un précédent conseil communal, que l'ARCAM ne subventionne pas le Tour du Pays de Vaud mais le fonds du sport.

M. Bertrand Favre, Président, salue la présence de M. Pellegrino du Journal de Cossonay.

3. Préavis N°17/2024 - Statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de Protection civile District Morges

M. Jean-François Kaeser, rapporteur, lit son rapport.

Le Président remercie la commission ad hoc pour son travail et ouvre la discussion.

Aucune question ou remarque n'est formulée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote du préavis :

***Le conseil communal d'Eclépens,
décide
d'accepter les statuts de l'ORPC District Morges tels que présentés.***

Le préavis est accepté à l'unanimité.

M. Claude Dutoit, Syndic, dit qu'il n'y a pas beaucoup de choix finalement que d'accepter ce préavis vu les modifications demandées par les communes qui ont été acceptées par le canton mais remercie néanmoins les conseillères et conseillers de l'avoir étudié et accepté.

4. Préavis municipal N°18/2024 - Budget 2025

Mme Christelle Schwab arrive à 20h03.

M. Fabrice Guinnard, rapporteur lit le rapport de la commission des finances.

Le Président remercie la commission pour son travail, ainsi que la boursière communale et ouvre la discussion, tout d'abord, de fond sur le nouveau système.

M. Jean-François Kaeser a des questions sur le rapport de la commission des finances:

- en page 3, point 4, il est écrit : « les recettes des buvettes sportives ». Y-a-t-il plusieurs buvettes ? M. Claude Dutoit, Syndic, répond qu'il n'y en a qu'une;
- en page 3, point 5, il est écrit : « couvert vélo ». Où est-il ? M. Claude Dutoit, Syndic, répond qu'il est situé derrière l'Administration communale. Il y a un couvert à vélo ouvert et fermé pour les habitants du bâtiment communal;
- en page 4, point 7, il est écrit que : « Le poste 301. Charges du personnel affiche une évolution significative pour l'année 2025, marquée par une augmentation d'environ CHF 100'000.- par rapport à l'exercice précédent ». Il demande si la commission a des commentaires sur cette évolution ? M. Fabrice Guinnard répond que cette augmentation est expliquée en page 3 du préavis par l'engagement de M. Théo Vicenti pour une période de 6 mois à une année, en remplacement de l'employé communal en arrêt maladie, par la hausse du taux d'occupation de la secrétaire en charge de la police des constructions à 40% ainsi que par l'augmentation de l'ensemble des salaires de l'administration et du personnel d'exploitation.

Mme Anne-Lise Amez-Droz, boursière, précise que M. Théo Vicenti a un contrat de travail de 6 mois mais que les charges de personnel sont budgétées sur une période d'un an.

M. Thierry Guignard est surpris que le revenu fiscal standardisé (RFS) par habitant soit inférieur à la moyenne cantonale. Est-ce que cela provient du taux bas d'imposition de 46% de la Commune ?

Mme Anne-Lise Amez-Droz, boursière, répond que non. C'est une nouvelle manière de calculer. Les impôts encaissés par la commune d'Eclépens sont basés sur la moyenne cantonale qui est de 69.6%.

M. Thierry Guignard se demande pourquoi, alors qu'il y a un revenu relativement faible, on parle d'augmentation de l'effort communal pour 2025 alors qu'on aurait pu imaginer que cela baisse ?

Mme Anne-Lise Amez-Droz, boursière, répond qu'avant c'était basé sur le point d'impôts qui était bas. Maintenant, c'est basé sur le nombre d'habitants et un prix est fixé par habitant. On ne peut pas comparer l'ancienne méthode avec la nouvelle.

Mme Pascale Chauvet est surprise que le couvert à vélo, derrière l'Administration communale, soit mis dans les parties publiques alors qu'il n'est pas public. Elle est néanmoins consciente qu'il est difficile de répartir toutes ces charges dans ces nouveaux comptes.

Mme Anne-Lise Amez-Droz, boursière, répond qu'avec la voirie ils se sont peut-être mal compris car, dans le budget de Fr. 7'030.- du couvert à vélo, est compris le nettoyage des places de parc. Il devrait rester seulement entre Fr. 2'000.- et Fr. 2'500.- de frais pour le couvert à vélo. Des ajustements seront nécessaires.

M. Thierry Guignard se demande si, quand des subventions ne sont pas versées immédiatement, par exemple, pour les projets du Bief ou de protection des falaises, la Commune arrive-t-elle à tourner avec la trésorerie ou est-ce qu'il faut faire un emprunt ?

M. Claude Dutoit, Syndic, répond que quand la Commune reçoit des factures, elle les envoie au Canton et ce n'est, en général, qu'ensuite que les subventions sont versées. Pour ces deux projets, la Commune a emprunté Fr. 1'000'000.- sur une durée d'un an.

Le Président passe à la discussion compte par compte.

0 : Administration générale

M. Jean-François Kaeser s'étonne que, dans le budget 2025, il y ait une baisse significative des produits de l'Administration générale par rapport au budget 2024.

Mme Anne-Lise Amez-Droz, boursière, répond que cela vient des bâtiments car, dans le budget 2024, tous les bâtiments étaient regroupés dans un seul compte. Maintenant, avec le nouveau plan comptable, les produits ne sont plus répertoriés dans un seul compte « bâtiments » mais sont répartis selon la ou les fonction(s) du bâtiment (et pas selon le lieu du bâtiment). Ainsi, un immeuble peut avoir trois fonctions par exemple.

02290 : Services généraux, autres

M. Anthony Walsh remercie la boursière pour son excellent travail et se demande si le passage à un nouveau fournisseur informatique va permettre d'ajouter des services pour la population et de simplifier le travail de l'administration communale comme les factures électroniques ?

Mme Anne-Lise Amez-Droz, boursière, se renseignera précisément quand le programme informatique sera bien installé.

M. Franco Cetrangolo, Municipal, précise concernant les factures électroniques que si quelque chose doit se faire cela se fera en lien avec le site internet.

M. Bertrand Favre, Président, conclut que rien n'est prévu dans le budget 2025 pour cette amélioration informatique.

M. Jean-François Kaeser, concernant le compte 02290.3158.0 entretien-logiciel, se demande quel est ce nouveau logiciel informatique qui coûte Fr. 49'500.-, comment a-t-il été choisi, par qui et pourquoi ?

M. Franco Cetrangolo, Municipal, répond que c'est la Municipalité qui a choisi le logiciel « urbanus » en suivant la personne qui s'occupait de la Commune qui a quitté « axians » pour « urbanus », étant précisé qu'« axians » arrêtaient de toute façon son travail pour la Romandie. Par ailleurs, « urbanus » est une société basée à Lausanne qui gère beaucoup de Communes notamment romandes.

Suite à une question de M. Jean-François Kaeser, M. Franco Cetrangolo, Municipal, précise que les Fr. 49'500.- budgetés concernent uniquement le travail de transition qui sera entrepris en amont par « urbanus » pendant l'année 2025 pour migrer sur le nouveau logiciel depuis le 1^{er} janvier 2026. Le coût total pour migrer sur le nouveau programme de gestion est d'environ Fr. 100'000.-, étant précisé que le solde sera budgeté sur 2026.

M. Jean-François Kaeser trouve qu'un appel d'offres aurait pu être fait car on n'était pas dans l'urgence absolue.

M. Franco Cetrangolo, Municipal, répond que M. Jean-François Kaeser a raison mais que la Municipalité a dû réagir vite, et que c'est son rôle, en choisissant un programme spécifique pour les Communes. Il n'y a pas beaucoup d'acteurs sur le marché. La Municipalité a fait au mieux.

2901 : Auberge

M. José Antonio Perez s'étonne qu'il n'y ait pas de taxe d'épuration dans ce compte contrairement au compte 2902 concernant la grande-salle, le foyer et la salle du Conseil.

M. Franco Cetrangolo, Municipal, répond qu'elle existe mais qu'elle est formulée différemment et qu'il y aura des ajustements à faire car le nouveau plan comptable impose de faire des répartitions des frais, dans chaque bâtiment, comme pour Cadcime.

Mme Anne-Lise Amez-Droz, boursière, ajoute que la répartition de Cadcime est de 90% pour l'Auberge et 10% pour le reste par exemple. Dans un bâtiment, il faut définir une clé de répartition quand il y a différentes fonctions. Ainsi, par exemple, à la rue du Village 24, tous les frais seront répartis selon la clé de répartition suivante : 70% pour les appartements, 15% pour la garderie et 15% pour l'administration.

Mme Lucienne Berthoud précise que la taxe d'épuration est libellée « imputations internes administratifs et exploitations – épuration ».

2903 : Graveyre 1 - appartement

Suite à la question de M. José Antonio Perez, M. Raoul Bortolotti s'interroge sur les libellés « taxe d'utilisation – épuration EU » et « taxe d'utilisation – épuration EC ».

M. Franco Cetrangolo, Municipal, répond que cela figure dans les produits car c'est le locataire qui paie.

2904 : Carnotzet et salle de paroisse

Mme Pascale Chauvet se demande s'il y a un seul compteur pour l'Eglise pour Cadcime et qu'ensuite s'est réparti en pourcentage ?

M. Franco Cetrangolo, Municipal, répond qu'effectivement il y a une seule entrée et une répartition.

2909 : Bâtiments MCH1

M. Jean-François Kaeser demande ce que c'est ce compte ?

Mme Anne-Lise Amez-Droz, boursière, répond que c'est l'ancien compte « bâtiments ». Ce compte sera supprimé.

1620 : Défense civile

M. Arnold Aebischer s'interroge sur les charges budgétées de Fr. 81'310.- pour la défense civile, et les produits budgétés de Fr. 35'050.-.

M. Claude Dutoit, Syndic répond que les produits proviennent de l'argent versé par chaque propriétaire à la Commune lors de nouvelles constructions pour les places dans l'abri atomique. Ces produits devront maintenant être reversés au canton.

M. Etienne Morier-Genoud, Municipal, ajoute que les réparations seront désormais assumées par le canton. Actuellement, même si la Commune voulait puiser dans cette réserve, elle devrait demander l'aval au canton.

M. Pascal Guinnard, Municipal, informe l'assemblée qu'il y a actuellement des discussions dans la PCI pour agrandir le cercle des communes membres de l'organisation régionale de protection civile et constituer un organe qui ferait la tournée de contrôle de tous les abris de protection civile. Si un nombre important de communes adhère à cette idée, il y aurait un montant fixe par an à payer au canton pour l'entretien et le solde serait pris en charge par le canton.

M. Claude Dutoit, Syndic, ajoute qu'il y a quelques années, la réserve avoisinait les Fr. 100'000.- et la Commune a profité de faire des travaux d'entretien, comme la réfection des WC, qui ont pu être prélevés sur la réserve qui s'élève aujourd'hui à Fr. 35'050.- et qui devra être reversée au canton en 2025. Par contre, sur cette somme versée au canton, la Municipalité sait déjà que tous les lits vont être changés.

M. Thierry Guignard a compris que la Commune reste propriétaire des locaux de protection civile mais qu'à l'avenir elle n'entretiendra plus ces locaux ?

M. Claude Dutoit, Syndic, répond que c'est correct mais que les détails restent flous.

3110 : Musée et arts plastiques

M. Anthony Walsh demande si le montant versé au Château de La Sarraz est exceptionnel ?

M. Claude Dutoit, Syndic, répond par l'affirmative suite à une baisse de la contribution versée par la Commune de La Sarraz et précise qu'il y aura des contreprestations pour les habitants de la Commune.

54500 : Prestations aux familles

M. Thierry Guignard s'interroge sur les frais de l'AJERCO et de la facture sociale. En page 6 du préavis, il constate qu'entre les comptes 2023 et le budget 2025, les coûts de l'AJERCO augmentent d'environ Fr. 100'000.-, tout comme la facture sociale qui passe de Fr. 884'096.60 à Fr. 1'147'120.-. Ces énormes augmentations qui dépassent largement le déficit budgété 2025 sont-elles dues à des décalages ou à des différences d'imputation du système ?

M. Etienne Morier-Genoud, Municipal, répond qu'en raison de l'augmentation du nombre de places disponibles car il en manquait, les coûts augmentent de Fr. 50'000.-/an. Le parascolaire est aussi payé par les utilisateurs. Dans une UAPE, le 10% des coûts est payé par les Communes membres de l'AJERCO tandis que le 90% est assumé par la Commune utilisatrice. Les Communes qui envoient peu leurs enfants dans les UAPE participent moins. La Commune paie beaucoup mais cela bénéficie également aux enfants d'Eclépens.

M. Thierry Guignard demande s'il faut comprendre qu'on subventionne de plus en plus les familles qui bénéficient des prestations ?

M. Etienne Morier-Genoud, Municipal, répond que le coût pour chaque famille dépend du salaire mais au niveau du conseil de l'AJERCO il a été demandé de revoir les montants facturés aux familles (minimas et maxims).

Mme Anne-Lise Amez-Droz, boursière, ajoute, que la facture sociale est maintenant calculée par un prix par habitant tandis qu'avec l'ancienne péréquation, c'était au point d'impôt.

73000 : Gestion des déchets – ordures ménagères

M. Jean-François Kaeser remarque une augmentation des produits résultant des taxes ordures ménagères de Fr. 10'000.- par rapport au budget 2024 et demande s'il y a une augmentation des taxes ?

M. Etienne Morier-Genoud, Municipal, rappelle qu'il avait été communiqué dans l'Eclépanais que le règlement prévoyait une taxe au poids de Fr. 0.50/kg minimum et de maximum Fr. 0.65/kg. Comme les produits doivent compenser les charges, le prix au kilo a été augmenté à Fr. 0.65.-.

73010 : Gestion des déchets non urbains

M. Jean-François Kaeser demande ce que sont les déchets non urbains ?

M. Etienne Morier-Genoud, Municipal, répond : les déchets non urbains : déchets carnés, de chantier et spéciaux....

74 : Aménagements

M. Arnold Aebischer se demande pourquoi il y a une augmentation des charges de Fr. 9'620.- lors du budget 2024 à Fr. 43'480.- au budget 2025 ?

Mme Anne-Lise Amez-Droz, boursière, répond qu'il s'agit des Fr. 30'000.- pour les ouvrages de protection.

M. Franco Cetrangolo, Municipal, précise que de l'Administration communale au chemin de la Venoge, il y a une zone inondable. Dès lors, ces Fr. 30'000.- représentent les coûts de l'étude concernant les moyens pour éliminer ce danger naturel. Si l'étude montre qu'il faut réaliser un ouvrage de protection, la Municipalité présentera un préavis.

8501 : Vignes

Mme Pascale Chauvet remarque qu'elle avait déjà évoqué la possibilité de supprimer l'assurance grêle pour réduire les coûts de la vigne. Est-ce que cette prime d'assurance a déjà été utilisée ?

M. Daniel Gachet, Municipal, répond qu'elle a été utilisée il y a deux ans.

M. Claude Dutoit, Syndic, précise que cette prime pourrait être utilisée pour payer le travail des employés et que l'assurance représente peu sur le budget global.

9690 : Patrimoine financier, non mentionné ailleurs

M. Anthony Walsh constate qu'il y a une baisse des redevances d'Holcim et se demande si un calendrier a été établi pour la révision de la convention de l'extension de la carrière. Par ailleurs, il se demande également si les redevances vont continuer à baisser car l'extension de la carrière est principalement sur la Commune de La Sarraz.

M. Claude Dutoit, Syndic, répond que la convention actuelle prévoit que les redevances sont partagées à raison d'environ 66% pour la Commune d'Eclépens et 33% pour la Commune de La Sarraz même si le travail a lieu sur La Sarraz essentiellement. Il va se renseigner sur une éventuelle révision de la convention.

M. François Reymond ajoute qu'une nouvelle convention devrait être signée si l'extension pour la Birette 2 est acceptée par le canton.

Le Président passe à la discussion des comptes fonctionnels (par nature).

Suite à une remarque de M. Jean-François Kaeser, Mme Anne-Lise Amez-Droz, boursière, précise que c'était difficile d'avoir une comparaison de tous ces comptes pour les années précédentes.

Le Président passe à la discussion sur le plan d'investissement 2021-2026.

M. Arnold Aebischer demande si le préavis 4/24 pour la mise en conformité du terrain de foot d'un montant de Fr. 243'000.- va être tenu, tout comme le préavis pour la rénovation de la buvette.

M. Franco Cetrangolo, Municipal, répond de façon affirmative concernant le préavis de la mise en conformité du terrain de foot mais ne sait pas pour la rénovation de la buvette. Il y aura un petit dépassement à cause de la reprise des eaux usées dans le bâtiment. Il pourra en dire plus lors du prochain conseil ou lors de l'inauguration du bâtiment.

Suite à une question de M. Arnold Aebischer, M. Etienne Morier-Genoud, Municipal, précise que l'UAPE a bien coûté Fr. 96'000.- environ en raison de subventions touchées.

M. Arnold Aebischer demande si le coût de la construction et la remise en état des eaux claires et d'eaux usées s'élève bien à Fr. 139'838.- par rapport au préavis pour un montant de Fr. 182'000.-?

M. Etienne Morier-Genoud, Municipal, répond qu'il attend encore les métrés pour le génie civil mais qu'on sera dans le tir.

Enfin, M. Arnold Aebischer s'étonne de façon générale qu'il n'y ait pas grand-chose dans le plan d'investissement pour l'année 2025 et rien pour 2026. Est-ce de l'autofinancement ou des sujets qui manquent ?

M. Claude Dutoit, Syndic, répond qu'il y a assez de sujets mais que le plan d'investissement a été établi en début de législature et que, selon son souvenir, le conseil communal n'était pas très chaud pour rajouter, pendant la législature, des nouveaux investissements.

M. Thierry Guignard trouve que les colonnes vides pour les prévisions des années 2025 et 2026 sont déstabilisantes surtout quand la Commune a une marge d'autofinancement basse. Il demande à ce que les colonnes soient complétées. Par exemple, il se demande si le projet de protection contre les chutes de pierres est totalement terminé ou s'il n'y aurait pas encore des factures en 2025 ?

M. Claude Dutoit, Syndic, pense que la Municipalité a peut-être raté quelque chose et que le tableau est incomplet. Il y a évidemment des projets.

M. Franco Cetrangolo, Municipal, précise que les investissements passent par des préavis donc, malgré des omissions dans le plan de financement, cela n'a aucune influence sur le budget à voter.

M. Raoul Bortolotti se demande s'il était prévu, dans la rénovation de l'église, que la charpente soit aussi pourrie ?

M. Daniel Gachet, Municipal, répond qu'il y effectivement de mauvaises surprises et pense qu'il y aura peut-être des frais supplémentaires. Il en saura sûrement plus lors du prochain conseil.

M. Claude Dutoit, Syndic, termine la discussion en proposant de compléter le plan d'investissement jusqu'en 2026 et de le donner lors du prochain conseil.

Le Président clôt la discussion et passe au vote :

***Le conseil communal d'Eclépens,
décide
d'accepter le budget 2025 tel que présenté.***

Le préavis est accepté à l'unanimité.

M. Claude Dutoit, Syndic, remercie le conseil communal pour sa confiance et précise que sans la boursière ils auraient eu de la peine à établir le budget.

Mme Anne-Lise Amez-Droz est félicitée et applaudie pour son travail.

5. Communications des délégués des associations intercommunales et des membres des commissions

Pour l'AIEM, M. José Antonio Perez informe que, lors de la séance de la veille, le budget a été approuvé.

M. Daniel Gachet, Municipal, ajoute qu'une commission va étudier la possibilité pour la société de laiterie d'Eclépens d'utiliser l'eau du puits de Cinq-sols pour l'arrosage.

Pour l'ASI7, M. Thierry Guignard indique qu'aucune réunion n'a eu lieu depuis le 29 octobre dernier avec l'approbation du budget 2025 et la modification des statuts.

Pour l'AIPCV, Mme Florence Deutsch indique que la prochaine séance aura lieu le 9 avril 2025.

Pour l'AJERCO, M. Stéphane Guinchard informe qu'il n'y a pas eu de nouvelle séance.

Pour l'EHSV, M. Thierry Guignard indique qu'il n'y a pas eu de nouvelle séance.

Pour la délégation au conseil d'administration des SA avec participation financière de la Commune, M Arnold Aebischer informe que les comptes 2024 de Cadcime ne sont pas encore clos mais que le budget 2025 est correct. L'exposé sur Cadcime aura lieu l'année prochaine.

6. Propositions individuelles

M. Jean-François Kaeser demande des informations sur l'état d'avancement des travaux du Bief ?

M. Pascal Guinnard, Municipal, informe l'assemblée que les armoires électriques ont été raccordées et qu'une nouvelle séance est agendée au 10 décembre prochain avec le bureau d'ingénieur pour le planning des travaux, étant précisé que l'eau devrait arriver entre décembre et mi-janvier.

Suite à une question de Mme Lucienne Berthoud, M. Pascal Guinnard, Municipal, précise qu'un nettoyage du canal du Bief est prévu avant la mise en eau.

Mme Pascale Chauvet remercie M. Etienne Morier-Genoud, Municipal, pour l'information du nouveau trajet de bus entre Orny et Morges mais est déçue que cela n'ait pas été mentionné dans le dernier Eclépanais.

M. Claude Dutoit, Syndic, répond qu'un tout-ménage est prévu prochainement.

M. Arnold Aebischer trouve dommage qu'il n'y ait pas eu assez d'amateurs pour suivre une formation de la boursière sur le nouveau plan comptable.

M. Raoul Bortolotti propose que la Municipalité, même si elle est soudée, se divise entre plusieurs tables pour partager la verrée d'après conseil.

M. Claude Dutoit, Syndic, répond qu'ils vont y réfléchir mais qu'ils aiment bien débriefer à chaud.

M. Jean-Pierre Rochat demande si c'est normal que la fontaine de Gondoux soit à sec pour l'hiver ?

M. Daniel Gachet répond par l'affirmative selon la demande de l'AIEM. La seule fontaine qui reste ouverte est celle devant chez M. Alexandre Rochat.

M. Jean-François Kaeser demande si la commune d'Eclépens a répondu au questionnaire de la RTS sur la qualité de l'eau, et, le cas échéant, où trouver les chiffres ?

M. Daniel Gachet, Municipal, répond que l'AIEM a répondu pour toutes les communes membres de l'association. Par ailleurs, il va se renseigner pour les chiffres et donnera la réponse au prochain conseil.

M. Claude Dutoit, Syndic, rappelle que le 14 décembre prochain aura lieu l'inauguration de la buvette et des vestiaires du foot.

7. Communications du bureau

M. Bertrand Favre, Président, rappelle que les dernières votations ont eu lieu le 24 novembre 2024 et que le taux de participation était de 54%.

Les prochaines votations se dérouleront le 9 février 2025.

Le conseil du 5 mars 2025 est annulé, faute de sujets. Le prochain conseil du 23 avril 2025 tombe pendant les vacances scolaires et sera peut-être repoussé d'une semaine. Les autres conseils auront lieu le 18 juin, 8 octobre et 10 décembre 2025.

La commission d'urbanisme ou une commission ad hoc sera convoquée le 4 février prochain pour analyser le futur règlement sur les armes avant qu'il ne soit transmis au canton.

Le 21 novembre dernier, le Président a représenté le conseil au souper des entreprises tandis que M. Stéphane Guinchard sera le représentant du conseil le 13 décembre 2025 lors du dîner des aînés.

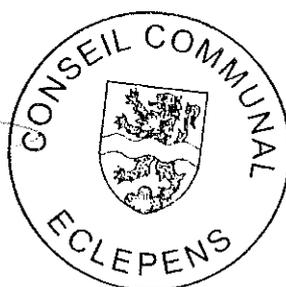
M. Bertrand Favre, Président, lit le rapport concernant la tenue des archives (page 237).

Avec des remerciements pour tout le travail accompli et en se réjouissant de débattre sur des nouveaux sujets, le Président clôt la séance à 21h53.

Procès-verbal approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 23 avril 2025.

Le Président :


Bertrand Favre



La secrétaire :


Laetitia Reymond remplaçante

Liste de présences Conseil du 4 décembre 2024

	Prénom	NOM	Présent	Excusé	
				oui	non
1	Arnold	AEBISCHER	1		
2	Nicole	AMMAN DAELLENBACH		1	
3	Lucienne	BERTHOUD	1		
4	Raoul	BORTOLOTTI	1		
5	Valérie	BUGNION	1		
6	Sylviane	CHAPPUIS		1	
7	Pascale	CHAUVET	1		
8	Michel	CHUARD	1		
9	Carlos	CID		1	
10	Angelo	CROCE	1		
11	François	DE COULON		1	
12	Nathalie	DE PALO	1		
13	Florence	DEUTSCH	1		
14	Noémie	DIZERENS		1	
15	Albert	DUTOIT	1		
16	Bernard	DUTOIT	1		
17	Bertrand	FAVRE	1		
18	Guillaume	FRIEDEN		1	
19	Philippe	GOLAY	1		
20	Bernard	GRAF	1		
21	Thierry	GUIGNARD	1		
22	Stéphane	GUINCHARD	1		
23	Fabrice	GUINNARD	1		
24	Jean-François	KAESER	1		
25	Charles	MARTEL		1	
26	Cindy	MARTIGNIER		1	
27	Christophe	MERCIER		1	
28	Frédéric	MOINAT	1		
29	Sébastien	OKONE	1		
30	José Antonio	PEREZ	1		
31	Martine	PERSECHINI	1		
32	Claire	REYMOND	1		
33	François	REYMOND	1		
34	Alexandre	ROCHAT	1		
35	Jean-Luc	ROCHAT		1	
36	Jean-Pierre	ROCHAT	1		
37	Florian	ROECKER		1	
38	Jean-Frédéric	ROVERO		1	
39	Crystel	SALZARULO	1		
40	Christelle	SCHWAB	1		
41	Olivier	TISSOT	1		
42	Anthony	WALSH	1		
43	Daniela	ZIMMERMANN		1	
44	Ludovic	ZIMMERMANN		1	
45	Sandra	ZURBUCHEN	1		
	TOTAL		31	14	

Eclépens, le 4 décembre 2024

Conformément à notre règlement article 22, veuillez trouver ci-dessous le rapport du Président sur la tenue des archives du Conseil Communal lu lors du Conseil du 4 décembre 2024.

Les archives sont constituées des documents suivants :

Des procès-verbaux, des extraits de procès-verbaux, des rapports des commissions, des listes des membres et des préavis Municipaux

Il est à relever que comme l'année passée, l'article 15 de notre règlement n'est actuellement pas respecté. En effet nos archives ne sont pas distinctes de celle de la Municipalité. La situation du jour est la suivante :

- Une partie des archives est stockée dans une armoire fermée à clé dans la petite salle à côté de la salle du Conseil. Ces archives contiennent quelques documents à double.
- L'autre partie est stockée dans le bureau de l'administration communale avec les archives de la Municipalité. Dans ce local se trouve également du matériel électronique, susceptible de provoquer un départ d'incendie.

Au vu des conditions de stockage actuelles des archives du Conseil Communal, le bureau du Conseil Communal a demandé à la Municipalité la mise à disposition d'un local sec, à l'abri des rongeurs et du risque d'incendie afin de stocker dans les meilleures conditions nos archives. La Municipalité étudie actuellement un projet dans ce sens. De plus, il est également suggéré à la Municipalité de prendre des mesures qui rendrait le stockage de leurs archives également plus sûr.

En complément de ce nouveau local, afin d'assurer une redondance de nos archives, la numérisation intégrale de nos documents a commencé afin de garantir une copie en cas de perte ou de destruction des documents originaux.

Dès qu'un nouveau local sera à disposition du Conseil pour nos archives, le tri des archives sera modifié afin de rendre ces dernières plus simples à consulter et les doublons seront détruits.

Pour le bureau du Conseil Communal

Le Président

Bertrand Favre

